

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **ABEILLE CAPITAL PLANETE**

Nom de l'initiateur du PRIIP : **Myria Asset Management**

ISIN : **FR0010921445**

Site internet de l'initiateur du PRIIP : **www.myria-am.com**

Appelez le **01 40 69 64 75** pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Myria Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Myria Asset Management est agréée en France sous le N° GP-14000039 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : **31/07/2023**

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : L'OPCVM a été créé le 21/09/2010 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs

L'OPCVM est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître CAPITAL PLANETE. Le reste sera investi en liquidités. L'OPCVM a les mêmes caractéristiques que son fonds maître.

L'objectif de gestion du fonds maître est de *rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance en s'exposant à des thématiques durables au moyen d'une gestion active et d'une exposition à hauteur de 110% maximum aux marchés actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. Le fonds investira tant sur les actions de sociétés liées aux technologies de l'eau (H2O) et du dioxyde de carbone (CO2), qu'aux énergies renouvelables, au vieillissement et toute autre thématique constituant un changement séculaire. Il sera investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net dans des fonds classés « article 8 » et/ou « Article 9 » au sens de la réglementation SFDR.*

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

La gestion de l'OPCVM est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

Le portefeuille de l'OPCVM sera structuré en fonction d'un processus de sélection basé sur des critères quantitatifs (performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants, envoi de questionnaires). Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents fonds étudiés afin de sélectionner les OPC les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion. L'analyse qualitative doit permettre de corroborer l'analyse quantitative. Il s'agit notamment de vérifier la cohérence du processus de gestion au travers d'analyses des documents de présentation de la gestion, de reporting de la gestion passée ou encore de rencontres avec les sociétés de gestion des fonds.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Allocation d'actifs stratégique : les gérants identifient les tendances séculaires d'avenir, incluant les thématiques de l'eau, du CO2, du vieillissement de la population, de la technologie, de la convergence entre les pays émergents et développés, et conçoivent une allocation stratégique sur ces différentes thématiques. Parmi les activités liées à ces thématiques, on trouve : la distribution d'eau, les technologies de l'eau, la protection de l'environnement, le traitement des déchets, les énergies renouvelables, le luxe, la santé (laboratoires, sociétés de bio technologie, les équipements médicaux), l'exploitation de maisons de retraite, la sécurité, la digitalisation de l'économie. Les gérants déterminent ensuite l'univers « investissable » en retenant des OPC investis sur ces thèmes

- Allocation d'actifs tactique : les gérants adaptent l'exposition aux différentes thématiques en fonction du scénario de marché qui prévaut au moment de la revue du portefeuille, soit en effectuant des arbitrages entre les OPC en portefeuille, soit en utilisant des IFT simples.

- Construction du portefeuille : les poids associés aux OPC sont ajustés en fonction du scénario de marché et des cycles économiques pour les OPC.

Le portefeuille de l'OPCVM sera exposé entre 60% et 100% de son actif aux marchés d'actions à travers des investissements en actions et titres donnant accès au capital. Les titres relèveront de toutes capitalisations et seront libellés en toutes devises. L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents est limitée à 50% maximum de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille de l'OPCVM pourra être exposé aux marchés de taux. L'exposition du portefeuille sera réalisée indifféremment par investissement direct en instruments du marché monétaire et/ou par l'intermédiaire d'OPC « monétaire » ou « monétaire court terme ». Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. Ils pourront être libellés en toutes devises.

L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droits français ou OPCVM européens, ainsi qu'en instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM, en instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM aux marchés des actions et/ou le couvrir des risques actions et devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI World, constitué des actions de grandes capitalisation des pays développés, libellé en euros. Cet indice est calculé dividendes réinvestis et publié par la société MSCI Inc.

Affectation des revenus

Capitalisation

Fréquence de valorisation

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

Investisseurs de détails visés

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que l'OPCVM présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) sont disponibles en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France 0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : www.uff.net.

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, reporting mensuel) du fonds maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Document d'informations clés

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 EUR		Si vous sortez après : 1 an	Si vous sortez après : 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6163.22 EUR -38.37 %	4220.38 EUR -15.85 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7528.58 EUR -24.71 %	8358.34 EUR -3.52 %
Intermédiaire**	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10677.95 EUR 6.78 %	12647.22 EUR 4.81 %
Favorable***	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14209.53 EUR 42.1 %	16307.82 EUR 10.28 %

*Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et juin 2023.

**Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre octobre 2014 et octobre 2019.

***Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit. Les actifs du Fonds sont déposés chez le dépositaire, et sont séparés des actifs d'autres fonds de Myria Asset Management. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de Myria Asset Management et du dépositaire.

Document d'informations clés

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	345.0 EUR	467.49 EUR
Incidence sur le rendement par an (*)	3.45 %	3.62 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.43 % avant déduction des coûts et de 4.81 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après un an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.45 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	345.0 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt l'investisseur.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement avant la durée de placement recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation selon le cas suivant :

Si votre réclamation concerne la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Myria Asset Management: 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE.

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce fonds, telles que le prospectus, le Règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la société de gestion ou en ligne à l'adresse www.myria-am.com.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.myria-am.com jusqu'à 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Le fonds est classé Article 8 au sens de la Réglementation SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.myria-am.com/notre-gamme-de-fonds>